

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
République Française

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
--------------------------------------	-------------	---

11	11	08
----	----	----

SEANCE DU 18.08.2011

L'an deux mille onze et le jeudi dix-huit août à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAULIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-François BORIE, Maire.

Présents : Mesdames : J. DELEUZE - D. COMBALUZIER -
Messieurs : JF BORIE – JC MATHIEU – G. MERCA
JM TARDIF – L. CHALVET –JP ROGIER

Absents : *Excusés : Mme Marie-Danielle ESPENEL & Messieurs
ANDRE Christian et Régis QUENTIN*

Date de la convocation :
12.08.2011

Date d'affichage :
19.08.2011

Secrétaire de séance : Mr Jean-Paul ROGIER

Objet de la délibération :
REMISE GRACIEUSE
PENALITES DE RETARD
POUR LE PAIEMENT DE LA
T.L.E.

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Trésorerie d'Annonay informant qu'afin d'éviter des échanges de courriers concernant les demandes de remise gracieuse des pénalités de retard pour le paiement des Taxes Locales d'Equipement, quelquefois pour des sommes minimes, il serait opportun, en cas d'accord du Conseil Municipal, seul compétent, de prendre une délibération permanente à ce sujet.

Acte rendu exécutoire
Compte tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture le 19.08.2011

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme.

Certifié conforme,

Le Maire,
J.F BORIE,

Le Maire,
JF BORIE,